

SYNTHESE MENSUELLE MILITAIRE, POLITIQUE, CIVILE ET DIVERS

M A I 1993

Déclassifié par décision
du ministre de la Défense

N° 601153 du 12 MAR 2021

1°) MILITAIRE.

Au plan militaire, la situation est stable dans l'ensemble des secteurs. Malgré les informations alarmistes provenant des autorités de KIGALI, une action militaire d'envergure de la part du F.P.R. semble peu probable dans l'immédiat. L'Armée Patriotique Rwandaise (A.P.R.), forces armées du F.P.R., a progressivement évacué la zone conquise depuis le 8 février 1993. Elle a miné le terrain, laissé des dépôts de munitions et des éléments en civil de la valeur d'une compagnie près de BYUMBA, KIRAMBO et dans la région des volcans. L'A.P.R. effectue des tirs sporadiques dans le secteur de BYUMBA face aux forces gouvernementales. Elle semble privilégier les actions terroristes.

Dans le parc de l'AKAGERA, secteur de MUTARA, un véhicule de reconnaissance des F.A.R. a sauté sur une mine anti-char : bilan 2 morts et 6 blessés. La pose récente de la mine tente à prouver que les rebelles procèdent à des infiltrations profondes et entretiennent l'insécurité dans la zone tampon.

Au sud-ouest du pays, à CYAGUGU, un attentat à la bombe a eu lieu le 28.05.1993 faisant 10 morts et une cinquantaine de blessés. Cet attentat bien que n'ayant pas été revendiqué porte la signature du F.P.R. Aucun des nombreux attentats ayant eu lieu dans le pays n'a été revendiqué à ce jour.

Les Forces Armées Rwandaises (F.A.R.) sont concentrées en limite de la zone tampon. Elles connaissent d'importants problèmes logistiques et le banditisme qui sévit dans ses rangs lui donne une marge négative auprès de la population.

2°) POLITIQUE.

Les négociations d'ARUSHA progressent lentement. Un accord devrait intervenir ces jours-ci, sur le désarmement des troupes respectives des F.A.R. et de l'A.P.R. et sur les points de stockage de cet armement. En marge des négociations, les pourparlers relatifs au retour des déplacés de guerre, doivent reprendre en zone tampon. Le gouvernement rwandais rejette le principe d'équipes mixtes (FAR/APR) chargées de contrôler la sécurité de la zone. Il est à noter que les rebelles favorisent d'ores et déjà le retour des personnes déplacées dans les régions où la population leur est favorable.

Au plan diplomatique, le président ougandais serait revenu, après de fermes pressions diplomatiques américaines, sur la décision d'interdire le déploiement d'observateurs de l'O.N.U. sur son territoire. Cependant les modalités de mise en place n'ont pas encore été retenues.

Le G.O.M.N., constitué de 50 officiers des pays membres de l'O.U.A., dont 5 observateurs du F.P.R. et 5 autres des F.A.R., commandé par le Général OPALEYE, du Nigeria, devrait recevoir prochainement un renfort de 20 officiers sénégalais.

./.

785

Censé, contrôler le cessez-le-feu depuis Août 92, il lui est reproché son manque d'efficacité et de partialité en faveur du F.P.R.

Le 18.05.1993, assassinat dans son véhicule, alors qu'il se rendait à son domicile, de Mr GAPYISI Emmanuel, n°2 du M.D.R. (parti de l'opposition). Ce dernier, fondateur du Forum PAIX ET DEMOCRATIE, semblait pouvoir réunir sous sa bannière les membres du M.R.N.D. (Parti du Président Rwandais), du M.D.R. (P.S. local), de la C.D.R., et ainsi former une coalition gouvernementale. Selon toute vraisemblance, son assassinat serait l'oeuvre du F.P.R.

3°) CIVILE ET DIVERS.

Les personnes déplacées ayant fui les combats en février 93, reviennent peu à peu sur leur terres, mais retournent périodiquement chercher l'aide humanitaire hors de la zone tampon.

Une nouvelle manifestation, en faveur de la présence militaire française a eu lieu dans la capitale.

A la suite de l'assassinat de Mr GAPYISI, une manifestation de l'opposition s'est déroulée le 28.05.93, aucun incident à déplorer. Une importante manifestation de l'opposition à la suite de cet assassinat s'est déroulée le 31.05.93 au stade de KICUMBA, avec discours politiques des membres de l'opposition.

En raison de la recrudescence du terrorisme et de l'attitude anti-française du F.P.R., la communauté française et le détachement Nordit pourraient constituer une cible pour les terroristes. Des mesures de sécurité renforcées ont été prises.

Déclassé par décision
du ministre de la Défense

N° 001153 du 12 MAR 2021

284